

Emmanuelle Ménard
Député de l'Hérault

Monsieur François de Rugy
Ministre d'État
Ministre de la Transition écologique et
solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Béziers, le 9 mai 2019

Monsieur le Ministre d'État,

Vous avez bien voulu, par l'intermédiaire de votre chef de cabinet, accuser réception le 9 avril dernier de ma lettre du 27 mars concernant l'inquiétude des riverains du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint Jean de Libron, dans le quartier de Montimas, sur la commune de Béziers et je vous en remercie.

Ce lundi 29 avril, j'ai reçu le collectif de riverains « Droit à un air sain à Montimas » qui m'a fait part de l'évolution de la situation de leur quartier situé en zone péri-urbaine de la ville et qui regroupe pas moins de 300 familles ainsi qu'une école de quelques 70 enfants.

L'occasion pour ce collectif de s'étonner, une nouvelle fois, de l'utilisation par l'Agglomération de Béziers-Méditerranée du site de Saint Jean sur Libron, qui est un centre d'enfouissement de déchets ultimes et non dangereux, pour y stocker en grande quantité des déchets organiques non stabilisés en faisant de ce site une « usine de méthanisation à ciel ouvert ».

Une situation due en grande partie à l'absence de résultats de l'usine de traitement des déchets de Valorbi, situé à quelques kilomètres, dont la quasi-totalité des déchets sont refusés et enfouis à l'ISDND « sans autorisation préfectorale » comme le soulignait dans un rapport la Chambre régionale des comptes d'Occitanie le 1^{er} mars 2019.

Ainsi, ces riverains ne s'expliquent pas le peu de réactivité des services de l'État face à la situation qu'ils vivent depuis plusieurs mois, d'autant qu'ils ont pu constater que dans le Haut-Rhin, pour les riverains de la décharge départementale sur la commune de Retzwiller,

un arrêté préfectoral d'arrêt de tout apport de déchets avant la réalisation de travaux mettant un terme aux mauvaises odeurs a été pris très rapidement fin 2018.

Pour rappel, à plusieurs reprises le collectif de riverains a fait constater la situation par huissier courant octobre et novembre dernier. Je vous livre quelques extraits du rapport établi :

« Une odeur âcre et fétide... plus ou moins importante par vagues successives » (18/10/2018)

« A l'intérieur de la maison, cette odeur de soufre, de fumier, âcre et aigre, prend à la gorge... » (6/11/2018)

« A l'intérieur de la maison, cette odeur de vomi, de soufre, âcre et aigre, entêtante, prend à la gorge, mes yeux piquent... » (13/11/2018)

« La même odeur pestilentielle envahit tout à partir du point enjambant l'autoroute..., odeur aigre de vomi, de viande avariée. A l'intérieur de la maison, cette odeur entêtante prend à la gorge. » (15/11/2018)

Enfin, ce quartier classé « zone verte » abrite également plusieurs exploitations agricoles et notamment un apiculteur qui voit son activité mise en danger alors qu'il envisageait l'extension de sa miellerie.

Le 27 mars dernier, le Préfet de l'Hérault avait pourtant, dans un communiqué de presse, fait état de la surveillance des rejets à l'extérieur du site dès le mois d'avril par un organisme agréé et de prescriptions « avant la fin du mois d'avril 2019 des travaux complémentaires et, le cas échéant, la suspension de la prise en charge sur ce site de tout déchet susceptible de contenir de la matière organique » qu'il serait utile d'envisager.

A ce jour, aucune information ou décision n'a été prise par le représentant de l'État dans notre département.

La méthode Coué de l'Agglomération Béziers-Méditerranée qui titrait, en février 2019, dans son journal d'information « L'Agglo a tenu sa parole : les mauvaises odeurs, c'est terminé ! » l'a définitivement discréditée aux yeux des riverains.

Aujourd'hui, au-delà de ces nouveaux éléments et ceux que je vous avais préalablement communiqués lors de mon précédent courrier, les habitants du quartier de Montimas, voisin du site de Saint Jean sur Libron, font état de pathologies liées à l'inhalation de gaz toxiques en nette progression. Nous ne sommes plus seulement confrontés à un problème de « mauvaises odeurs ». Un grand nombre de riverains sont aujourd'hui suivis médicalement pour des problèmes respiratoires, allergiques, de trouble du sommeil, etc.

Je ne doute pas que la lutte contre la pollution atmosphérique fait partie de vos priorités environnementales, d'autant que l'Organisation Mondiale de la Santé pointe celle-ci comme l'un des plus grands risques pour notre santé.

Aussi, je me permets d'insister sur l'impérieuse nécessité de prendre des mesures urgentes pour ne plus exposer au quotidien ces centaines d'habitants à ces émanations de biogaz.

Dans l'attente de votre réponse et des éventuelles mesures que vous voudrez bien prendre, je reste à votre disposition, Monsieur le Ministre d'État, pour tout complément d'informations qui vous seraient utiles et vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Emmanuelle Ménard

